

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de WERENTZHOUSE est convoqué le 9 janvier 2017 pour **lundi le 16 janvier 2017 à 19 h 30** à la Mairie en application de l'article L2541-2 et suivants du CGCT.

Ordre du jour suivant la convocation : approbation du compte-rendu du 14.11.2016 ---- affaires financières (orientations budgétaires 2017 ; 1 rue de Bâle : changement de locataire ; demandes de subventions au titre de la DETR et des enveloppes parlementaires) ---- affaires domaniales (aménagement de la grand'rue : tranche « réseaux humides » - suivi ; tranche réseaux secs et voirie : lancement d'une consultation ; gestion de la forêt : fixation des prix ; affouage) ---- affaires générales (compte-rendu des délégués et commissions ; rapport annuel d'élimination des déchets 2015) ---- Urbanisme, emplacements réservés et communications diverses (situation financière ; urbanisme : demandes autorisations d'urbanisme déposées et délivrées ; DPU ; communications diverses) ---- interventions des conseillers municipaux.



Le lundi 16 janvier 2017 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de WERENTZHOUSE s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Eric GUTZWILLER, Maire, pour la tenue de la première séance du 1er trimestre de l'année 2017.

Etaient présents :

M. GUTZWILLER Eric, Maire, M. MONA Bernard, M. WOLF Hubert, Mme MANGOLD Karine, M. CHONG KEE Sténio, Mme LEHR-PATTY Aurore, Mme MULLER Sylvie, Mme LACHAT Claudia, M. IDRIS Grégory, Mme KLOPFENSTEIN Nicole

Absents : Mme Caroline LEBREC (excusée, procuration donnée à M. MONA Bernard), M. LAMY Julien, (excusé, sans procuration donnée), M. Denis MATHIOT (excusé, procuration donnée à M. GUTZWILLER Eric), Mme ANTHONY Audrey (excusée, procuration donnée à M. Hubert WOLF)

Secrétaire de séance : Mme ABT Catherine, secrétaire de mairie

## **1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES DERNIERES SEANCES**

Le procès-verbal de la séance du 14.11.2016 a été distribué à chaque membre du Conseil Municipal. Il est approuvé à l'unanimité.

## **2- AFFAIRES FINANCIERES**

### **2.1. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 (délibération n° 1/2017)**

Le conseil municipal examine les orientations budgétaires 2017 et émet les avis suivants :

#### **PROJETS 2016 NON ABOUTIS A CE JOUR**

projet	Avis du conseil municipal
Aménagement de la zone AU (continuité rue des chênes)	A prévoir au budget ; attente d'une décision de la propriétaire
<u>Police</u> - Signalisation horizontale et verticale dans l'ensemble de la commune	Réunion d'une commission après achèvement des travaux dans la grand'rue

<u>Mairie</u> : Restauration registres	Avis favorable par tranches
<u>Poteaux incendie</u> - Mises aux normes (petits travaux)	Prévoir petits travaux - certaines pièces sont difficiles à trouver
Piste cyclable (liaison rue du moulin-Durmenach)	Dossier à suivre au niveau des subventions possibles
Création d'un sentier de découverte	Étude réalisée - demandes de subventions en cours
Extension de l'aire de jeux - panneaux - aménagements	Module ressort et panneaux acquis - à monter Rajout un banc à l'intérieur de l'aire - prévoir le portail
Mairie : traitement façade	M. Wolf s'occupe des devis inclus la réfection du crépi
1 rue Bâle : déconnexion fosse et parking	A réaliser avec l'accessibilité

### SERONT REALISES DEBUT 2017 (dossier finalisé)

projet	Observations
Entrée chemin du waldfest	Commande passée
Acquisition fontaine grand'rue	Les propriétaires ne souhaitent pas céder la fontaine à la commune mais l'autorisent à la mettre en eau - bail emphytéotique en cours
<u>Mairie</u> - Relooking site internet	En cours de finalisation - sera mis en ligne le 14.02
<u>Atelier communal : rénovation intérieure</u>	Des meubles du dépôt des pompiers seront récupérés ; la toiture sera remise en état dans le cadre de la journée citoyenne
Aménagement de la grand'rue	Poursuite du programme
Parking covoiturage + parking salle poly	Subvention régionale accordée -à prévoir
Eglise : abats-sons	Commande passée
Deux abribus rue de Ferrette et grand'rue	A monter
Accessibilité de la mairie, salle polyvalente, local paroissial	Accord (reste dossier autorisation de travaux local paroissial à finaliser)

### PREVISIONS 2017

projet	observations
Constitution d'un collectif citoyen	La commission a été constituée (voir commission sécurité relevant du maire)
Fossé rue du muguet	accord
Crédits journée citoyenne du 13.05.2017	A prévoir en fonction des programmes ; à noter - Toit de l'atelier communal - Mise en place portail et banc - aire de jeux - fleurissement
Réflexion utilisation produits phyto (échéance : 2017)	A étudier : M. Wolf demandera des devis pour une balayeuse et un désherbeur thermique
Très haut débit	Dossier prioritaire

Mairie - remplacement des stores	Accord pour les trois stores de la salle de réunion
Eclairage public : économies	Dossier à étudier : MM. Wolf et Lamy
1 rue de Bâle : remplacement d'un volet roulant	Accord - demander des devis
Travaux sur chemins forestiers et ruraux (récupération gravats grand'rue : gravats fins pour l'AF ; autres gravats : commune	Accord pour une demande subvention auprès de la DETR et la Région (récupération gravats pour chemins forestiers)
Ecole : remplacement de la porte d'entrée Fuite urinoirs	Accord pour demande de subvention Les toilettes garçons seront à rénover à terme - pour le moment, l'agent technique fera au mieux

## 2.2. 1 RUE DE BALE: changement de locataire (délibération n° 2/2017)

M. LALLEMAND Nils et Mme BOYER Julie ont quitté le logement du 1<sup>er</sup> étage début décembre 2016. M. Hans BURGDORFER, domicilié à Allschwill (Suisse) est intéressé pour une location au 01.04.2017

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

⇒ donne son accord à la demande de location ; le bail sera néanmoins établi au 01.03.2017

⇒ fixation du loyer (ancien loyer 602.16 €) : 600 € - provision mensuelle pour charges : 100 €. Les autres clauses restent inchangées

Le maire est autorisé à signer le bail à intervenir.

## 2.3. DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR ET DES ENVELOPPES PARLEMENTAIRES

### 2.3.1 - subventions au titre de la DETR - sécurisation des bâtiments scolaires (délibération n° 3/2017)

Programme : remplacement de la porte d'entrée de l'école primaire par une porte sécurisée

M. le Maire expose : Le bâtiment de l'école primaire, sis 4 rue de l'école, date des années 1950 ; il propose, pour des raisons de sécurité, de remplacer la porte d'entrée par une porte sécurisée avec serrure trois points, barre anti-panique....

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

⇒ approuve l'opération, suivant devis des ets STEPHAN de HEGENHEIM arrêté à 4910.60 € HT

⇒ autorise M. le Maire à solliciter les subventions au titre de la DETR (sécurisation des bâtiments scolaires) ou à tout autre titre

⇒ modalités de financement :

- Subvention DETR : maximum demandé 60 %
- Fonds propres pour le solde

⇒ les crédits seront inscrits au budget primitif 2017

### 2.3. - subventions au titre de la DETR - aménagement de chemins ruraux (délibération n° 4/2017)

Programme : aménagement d'un chemin rural en forêt communale (lieu-dit Allmend)

M. le Maire expose : une partie des fondations de la route (déblais calcaires) seront récupérés sur le chantier d'aménagement de la grand'rue en vue d'aménager un chemin situé en forêt (section 5, parcelle 1) ; des travaux de busage sont également prévus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

⇒ approuve l'opération suivant devis des ets ROKEMANN de Waldighoffen arrêté à 10510 € HT

⇒ autorise M. le Maire à solliciter les subventions au titre de la DETR (aménagement de chemins ruraux) ou à tout autre titre

⇒ modalités de financement :

- Subvention DETR : maximum demandé 40 %
- Fonds propres pour le solde

⇒ les crédits seront inscrits au budget primitif 2017

### 2.3.2. - Enveloppe parlementaire (délibération n° 5/2017)

#### Rappel des délibérations

Date	point	objet
11.4.16	3.3.	Sentier de découverte
27.6.16	32.2	aménagement du sentier de découverte : approbation du projet

M. le Maire rappelle que l'ONF a été mandaté pour une étude d'avant-projet d'aménagement d'un circuit de découverte. Le tracé, validé préalablement, a été modifié car des travaux d'aménagement de sentiers en forêt aux endroits pressentis seraient difficiles et augmenteraient considérablement le coût de l'opération. L'étude comporte différentes variantes et options avec notamment des pupitres botaniques, une signalétique riche ; gravure ou inclusion numérique....

Il indique également que des demandes de subvention ont et vont être déposées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

⇒ autorise le maire à déposer une demande de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire de Mme SCHILLINGER Patricia ou toute autre demande de subvention

⇒ décide de réaliser ce programme à hauteur de 43530 € HT, coût prévisionnel, soit

Principaux postes de dépenses	Montant prévu en euros HT
Panneau entrée bois	3220.00
5 panneaux thème : ruche / agriculture / sylviculture / zone humide / support bois	6800.00
Une table de lecture du paysage	2000.00
8 panneaux animaux avec galet	4240.00
10 plaques arboretum	3360.00
Fléchage	4660.00
<b>Pose de l'ensemble</b>	<b>7100.00</b>
1 banc	350.00
1 table/banc	790.00
<b>Pose et transport</b>	<b>960.00</b>
Agrès découverte des cultures	5600.00
Faire chanter les arbres	1600.00
Honoraires ONF (conception du projet)	2850.00
<b>TOTAL HT</b>	<b>43530.00</b>

### **3- AFFAIRES DOMANIALES**

#### **3.1. AMENAGEMENT DE LA GRAND'RUE : tranche « réseaux humides » : suivi ; tranche « réseaux secs et voirie » : lancement d'une consultation**

##### Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
11.4.16	3.2.	aménagement de la grand'rue
27.06.2016	3.1.	aménagement de la grand'rue : contrat de maîtrise d'œuvre ; tranche réseaux humides
29.8.16	3.1.	aménagement de la grand'rue
19.09.2016	1.1.	aménagement de la grand'rue : tranche réseaux humides : attribution du marché de travaux
14.11.16	2.1.	aménagement de la grand'rue : tranche réseaux humides : suivi

##### **3.1.1. - tranche réseaux humides**

Les travaux d'assainissement démarreront le 23 janvier (sauf intempéries). Il n'y aura pas de déviation mais une circulation alternée.

##### **3.1.2. - fontaine de la grand'rue - bail emphytéotique (délibération n° 6/2017)**

M. le Maire expose : il est prévu, dans le marché de travaux réseaux humides de la grand'rue, de remettre la fontaine située au droit du 8 grand'rue en eau, et de la mettre à disposition du public. Les propriétaires du terrain d'assiette de la fontaine ne souhaitent pas le vendre ou le céder à la commune (cession partielle) mais acceptent de souscrire un bail emphytéotique.

Aussi, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

⇒ émet un avis favorable au projet de bail rédigé le 13.01.2017 par Me Schmidt, notaire à Ferrette, suivant clauses ci-dessous

##### Projet de bail emphytéotique pour la fontaine : clauses principales

Parcelle d'assise : section 1 – parcelle 5 (parcelle à détacher).

Propriétaires de la parcelle : M. GRETH Frédéric – Mme FREI Nicole

Durée : 99 ans

Redevance annuelle : 1 euro symbolique (le bailleur renonce à sa perception compte tenu de la modicité de la somme)

Autres clauses :

- Les travaux sur la fontaine (rénovation....) seront à la charge de la commune
- Entretien des abords par la commune
- Le mur qui entoure le terrain sur deux côtés est propriété de M. GRETH Frédéric – Mme FREI Nicole et il sera entretenu par eux
- La commune procédera aux travaux nécessaires à l'alimentation de la fontaine en eau ; à l'issue du bail, ces installations seront rétrocédées à la commune
- En cas de pénurie d'eau, il ne pourra pas être reproché à la commune de ne plus alimenter la fontaine
- La fontaine sera accessible au public ; la commune procédera aux éventuels travaux de sécurité

⇒ le cabinet CLOG sis à Didenheim est chargé de détacher la fraction de parcelle supportant la fontaine, de la parcelle n° 5 - parcelle 1

⇒ les frais de géomètre, notaire et divers seront pris en charge par la commune

⇒ autorise le maire à signer les documents à intervenir

##### **3.1.2. - tranche réseaux secs et voirie (délibération n° 7/2017)**

M. le Maire rend compte : à ce jour,

- Le syndicat d'électricité demande que les travaux sur réseaux secs BT soient achevés en 2017 (reliquat de participation)

- Si nous prévoyons les réseaux secs et la voirie à part (si nous n'avons pas l'accord de l'UR), une réfection provisoire de la chaussée nous coûterait environ 18000 € HT
- Voirie : nous espérons un avis favorable de l'unité routière (en principe il faudrait attendre un hiver entier avant de réaliser les travaux de voirie lorsque nous avons réalisé les travaux réseaux humides); le projet doit être validé par le Conseil Départemental au printemps.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés  
Vu le Code des Marchés Publics

⇒ décide de lancer le programme « réseaux secs et voirie » de la grand'rue (entre la rue des sapins et la rue de l'école) sur la base du dossier de consultation du maître d'œuvre - valeur décembre 2016

Le dossier de consultation est décomposé comme suit :

- Lot réseaux secs : enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, télédistribution, éclairage public - option : lampes leds - tranche conditionnelle : réfection provisoire
- Lot aménagement de la voirie : prévoir les deux options : pavés porphyre ou béton

⇒ le dossier de consultation des entreprises sera examiné et approuvé par la commission compétente

⇒ autorise le maître d'œuvre à lancer les consultations nécessaires à la réalisation des travaux sur les bases précitées et selon le procédure adaptée (publication journaux locaux et site internet AMHR)

⇒ les opérations de sélection des offres seront préparées par le maître d'œuvre et validées par le pouvoir adjudicateur

⇒ autorise le Maire à déposer les demandes de participation auprès du Syndicat d'électricité et de subvention auprès du Conseil Départemental

⇒ autorise le maire à passer avec le Conseil Départemental une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la part voirie départementale

⇒ autorise le Maire à signer le marché précité si le résultat de l'appel d'offres ne dépasse pas l'estimatif global du maître d'œuvre et sous condition d'accord des différents intervenants

⇒ les crédits sont prévus au budget primitif 2016 - programme 12

### 3.2. GESTION DE LA FORET : fixation des prix ; affouage

#### 3.2.1. - fixation des prix (délibération n° 8/2017)

Les prix sont fixés comme suit (bois toutes longueurs) : 35 € le m3 HT

(pour mémoire : BIL - tendances actuelles 32 € HT le m3 (hêtre/charme) ; prix 2016 : 35 € HT le m3)

Mme POMPERMEIER Mélanie, garde-forestière est mutée à compter de fin janvier. M. GERRER

Georges, agent ONF de Carspach assurera l'intérim.

#### 3.2.2. - affouage (délibération n° 9/2017)

M. le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la mise en place de l'affouage communal pour le bois de chauffage enstéré pour l'année 2017. Il informe les conseillers de la réglementation en vigueur et des modalités pratiques à mettre en œuvre. Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications et les propositions de M. le Maire,

Vu la délibération prise le 2.09.1994, décide, à l'unanimité,

- le renouvellement pour l'année 2017 de l'affouage communal sur le bois de chauffage enstéré
- la taxe d'affouage est fixée à 45 Euros le stère débardé en raison de l'augmentation du coût de la main-d'œuvre
- la mise en place de lots de 5 à 10 stères de bois de hêtre/charme (ou de chêne en quantité limitée) par foyer domicilié dans la commune
- de dresser une liste affouagère qui devra être arrêtée par le Conseil Municipal
- de charger M. le Maire de la mise en place des modalités pratiques pour l'information des administrés et des services de l'ONF, gestionnaire de la forêt communale.

## **4 - AFFAIRES GENERALES**

### **4.1. COMPTE RENDU DES DELEGUES ET COMMISSIONS**

- Lotissement am herrenweg : avenant honoraires de commercialisation  
Un projet nous a été remis par la Citivia ; des précisions ont été demandées quant à une obligation de résultat et leur méthode de calcul des révisions
- ACSL : M. le Maire rend compte des démissions du 13.01.2017 (AG) ; le comité tel qu'il est composé ne pourra pas assumer toutes ses missions (plus de président, ni de trésorier) ; il semble qu'une AG extraordinaire soit prévue
- Participation convention collège/piscine : la CCJA nous demande d'acquitter les participations inclus 2016, sachant qu'en 2017 cette compétence devrait (à confirmer) être prise en charge par la CC Sundgau. Il est décidé, à l'unanimité, de suspendre le paiement (hormis une part du loyer, déduction faite de l'amortissement) dans l'attente de précisions concernant le financement de la piscine.

### **4.2. RAPPORT ANNUEL D'ELIMINATION DES DECHETS 2015 (délibération n° 10/2017)**

Vu le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par M. le Président de la Communauté de Communes ILL et GERSBACH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-39

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- prend note du rapport présenté dont un exemplaire a été remis à chaque membre
- remarques émises : au vu du décalage, les données ne sont plus exploitables, ni significatives. Le conseil municipal demande que ce rapport soit remis dans les délais prévus par le Décret n° 2000-404 du 11.05.2000.
- demande qu'il soit mis à la disposition du public, dans les conditions de l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales

## **5 - URBANISME, EMBLEMES RESERVES ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **5.1. - situation financière**

La situation financière au 14 novembre peut se résumer ainsi :

■ recettes 2017 enregistrées	0 €
■ ligne de trésorerie	0 €
■ dépenses 2017 mandatées	5388.88 €
Solde en caisse	397087.55 €

### **5.2. - Urbanisme : demandes d'autorisations d'urbanisme déposées et délivrées ; DPU**

#### **5.2.1. - Liste des autorisations délivrées et déposées**

M. le Maire dresse la liste, pour information, des dépositaires de demandes en matière d'urbanisme depuis la séance du 14.11.2016, ainsi que celle des autorisations délivrées depuis cette même date.

### **5.3. - Communications diverses**

- stupa : l'œuvre a été choisie et sera mise en place près de l'arbre de jumelage vers la fin mai. Il s'agit de l'œuvre nommée Centipède ; le champ des amours est retenu pour la St Valentin 2018.

- sentier de découverte : une subvention de l'ordre de 1000 € nous a été octroyée par le cercle des mécènes pour la table de lecture
- FDPTP fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle : lettre aux grands élus
- économies éclairage public : réponse de l'assureur
- panne feux tricolores : une nouvelle panne s'est produite ; pour le moment, il est décidé de ne pas souscrire à un contrat d'entretien
- population au 1.1.2017 : 579 habitants
- la communauté de communes d'Altkirch et environs se nomme à présent Communauté de communes Sundgau. Le suppléant de M. le maire est obligatoirement le premier adjoint, à savoir M. MONA Bernard. Ce dernier accepte cette fonction.
- grippe aviaire : actuellement nous sommes au niveau « risque élevé » ; une information a été envoyée aux détenteurs d'oiseaux de la commune connus ; un encart sera inséré dans le bulletin
- salle polyvalente : la commission de sécurité d'arrondissement passera le 26.01 (tous les 3 ans)
- élections présidentielles : composition du bureau de vote (il sera ouvert de 8 h à 19 h)
- St Valentin : M. le Maire présente le programme dont une ouverture du musée des amoureux le 12.02 de 9 h 30 à 17 h et l'installation de 3 chapiteaux ; mise en ligne du site internet ; décoration du village (sans prix) ; Jobart : créations sur le thème des cœurs ; karaoké au Būrahūs et soirée cartes (vendredi 10 et samedi) ; ouverture exceptionnelle mardi ; reportage sur Alsace 20 (mercredi 8.01)... ; Nicole KLOPFENSTEIN propose également une vente de lingerie et articles divers par son fils Matthieu.

## **6 - INTERVENTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Mme Aurore LEHR-PATY :

- pourquoi ne pas réalimenter les sani-canins du parking de la salle polyvalente ; M. MONA répond qu'un essai a été fait ; les sachets disparaissent immédiatement. Pourquoi ne pas les déplacer : à étudier
- lotissement am herrenweg : le panneau de commercialisation n'est pas visible. Réponse : déjà signalé à Citivia

Mme Nicole KLOPFENSTEIN :

- en contrebas de la butte (près du dépôt des pompiers), une tige métallique dépasse (ce qui est dangereux) ; l'escalier (précaire sera démonté)
- sens interdit de la rue de l'école : suggère que les habitants de la rue du vignoble soient également des ayant-droits ; M. le Maire indique que le problème est celui de la vitesse dans cette rue.

M. IDRIS Grégory : suggère d'éteindre l'éclairage de nuit de l'église (extérieur) ; pour les économies d'énergie, M. IDRIS est favorable à une coupure d'un lampadaire sur deux toute la nuit. M. le Maire préférerait limiter cette coupure à l'été. A suivre.

M. WOLF Hubert : marche populaire - l'ACSL sollicite le conseil municipal et la municipalité pour un panier garni ; accord pour 2 paniers à 25 €